L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 3 JUIN 1888. 61ème Année

CURIOSITÉS JUDICIAIRES.

LE CRIME DE NEUILLY.

PAR F. DU BOISGOBEY.

"Les grands procès criminels ont des fortunes diverses. Les uns passent d'emblée au rang de causes célèbres et restent dans la mémoire des hommes. Les autres sont vite oubliés et ceux-là ne sont pas toujours les moins intéressants; mais pour les reconstituer, il faut s'adresser à des contemporains et quand un demi-siècle s'est écoulé, les survivants qu'on peut consulter utilement sont rares. On en trouve pourtant quelquefois et on en profite. Or, j'ai connu jadis un vieil avocat du barreau de Paris qui se souvenait de tout ce qu'il avait vu et entendu au Palais de Justice depuis quarante ans qu'il y plaidait. J'aimais à le questionner et il ne se faisait jamais prier pour me raconter des affaires jugées en sa présence et dont je n'avais jamais entendu parler. Il n'inventait rien, j'en ai eu la preuve, mais il ne se privait pas d'ajouter à ses récits ses appréciations personnelles dont je lui laisse la responsabilité.

Sous cette réserve, je transcris ici une des plus curieuses histoires judiciaires qu'il m'ait apprises et des moins connues.

Il en savait et j'en ai retenu bien d'autres; mais pour cette fois, je lui laisse la parole.

En 1835, j'étais déjà inscrit au barreau de Paris, mais les clients n'assiégeaient pas la porte de mon cabinet; j'avais du temps de reste et je passais plus souvent mes journées à flâner par les rues qu'à balayer de ma robe neuve les dalles de la salle des Pas-Perdus.

Un soir, vers la fin de l'été, j'étais allé en vrai badaud voir près du pont de la Concorde le navire qui venait d'apporter d'Egypte l'obélisque de Luxor qu'on érigea, l'année suivante, à la place où il est toujours, mais qui était encore enfermé dans une sorte de gaine en bois, peuplée de scorpions, prétendaient les journaux.

Je n'aperçus pas le moindre scorpion, mais je fis la connaissance d'un charmant garçon, le frère cadet du capitaine de corvette qui commandait le bâtiment. Ce frère obligeant, après m'avoir montré le fameux monolithe, m'apprit qu'il s'appelait Amédée Verninhac de Saint-Manr, qu'il était employé à l'administration des postes, que son père habitait Cahors et que son oncle avait été sous le Directoire et sous le Consulat, ministre plénipotentiaire de la République française en Suède, en Suisse et finalement à Constantinople.

Les Méridionaux racontent volontiers leurs affaires au premier venu.

Celui-là avait vingt-quatre ans. J'en avais vingt-sept. A ces âges, on se lie vite. Il me demanda mon adresse, il vint me voir et je lui rendis sa visite.

Il demeurait au numéro 10 de la rue de Rivoli, qui commençait alors au Louvre, et il n'y demeurait pas seul.

J'y trouvai installée une assez jolie personne. Il l'avait connue à Bourges où il avait débuté dans l'administration et elle était venue le rejoindre à Paris.

Ce faux ménage paraissait très uni. De vrais tourtereaux. Je les revis deux ou trois fois, et ils finirent par m'inviter dîner chez eux avec des jeunes gens de leurs amis, un certain jour du mois d'octobre, le 10.... retenez cette date....Je n'étais pas libre.... fort heureusement, comme vous allez voir.... Je refusai donc et le lendemain, je me transportai rue de Rivoli pour exprimer mes regrets à Verninhac. Le portier me dit que son jeune locataire était de service, quoique ce jour-là fût un dimanche, et que je le trouverais à son bureau. Sur quoi, je m'acheminai vers la rue Jean-Jacques Rousseau. La, je rencontrai au moment où il sortait de la cour de l'hôtel des Postes, flanqué d'un monsieur qui ne payait pas de mine, quoiqu'il fût correctement vêtu de noir. Verninhac m'aperçut, vint à moi et me dit gaiement :

—Mon cher, nous nous avons bien regretté hier, car le dîner a été joyeux.... le vous raconterai ça, mais maintenant, je n'ai pas le temps de causer avec vous. Monsieur, vient me chercher pour aller à la préfecture de police reconnaître un jeune homme qui a été arrêté et qui se réclame de moi. Monsieur n'a pas pu me dire son nom, mais il s'est un de mes amis, je ne peux pas le laisser dans l'embarras. J'étais en blouse de service quand le directeur m'a fait appeler et je me suis dépêché d'endosser ma redingote.... excusez-moi: donc de vous quitter et au revoir!.... à bientôt!....

La dessus Verninhac me serra la main et passa, toujours escorté du monsieur habillé de noir qui n'avait pas desserré les dents pendant que Verninhac me parlait.

Je n'avais point envie de les suivre et je me dirigeai vers le Palais-Royal dans l'intention d'y lire les journaux.

La figure de l'employé de la préfecture m'avait déplu et l'histoire du jeune homme arrêté me paraissait bizarre. Mais j'étais à cent lieues de supposer que cet satellite menait Verninhac en prison.

Au cabinet de lecture où j'entrai, je tombai tout d'abord sur la *Gazette des Tribunaux* et j'y trouvai le récit palpitant d'un crime tout fraîchement commis.

L'avant veille, — c'est-à-dire le vendredi 9 octobre, — à neuf heures du soir et par une pluie battante, un omnibus de la compagnie d'Argenteuil roulait péniblement sur l'ancienne route de Neuilly qui s'appelle maintenant l'avenue des Ternes. Il était arrivé à la hauteur du No 62 lorsque le conducteur entendant crier: Au secours!.... à l'assassin!.... avait fait arrêter sa voiture, et aidé à y monter un homme qui courait sur la chaussée et qui, à peine assis dans l'intérieur, s'était affaissé en disant: "Quel malheur!.... je suis blessé à mort.... je ne m'attendais pas à ça...." On l'avait porté dans la boutique d'un marchand de vins-traiteur et il y avait rendu l'âme, sans prononcer un mot de plus, pendant qu'on allait chercher le commissaire de police de Neuilly et un médecin. Le commissaire avait commencé par mettre tout le monde en état d'arrestation, y compris l'unique voyageur qui se trouvait dans l'omnibus. Le médecin avait constaté que le défunt venait d'être frappé de quatre coups de poignard, un à l'épaule, un à la poitrine, un dans le dos et un au flanc gauche. Les poches contenaient une dizaine de francs et un bulletin des diligences de Rouen à Paris, au nom de Cazes.

C'était tout; et ce compte rendu,—on dirait maintenant ce fait divers,—m'intéressa médiocrement.

Vers cinq heures, je retournai rue de Rivoli où le comptais bien trouver Verninhac, revenu de son voyage à la préfecture. Le portier m'apprit que non seulement il n'était pas rentré, mais que des agents étaient venus chercher Joséphine Dulac, sa maîtresse, et qu'elle n'avait pas reparu.

Je n'enidemandai pas davantage. Evidemment, mon nouvel ami et sa compagne étaient inculpés de quelque méfait. Je dînai prestement, de peur de me trouver pris dans une souricière de police, et je n'étais pas rassuré sur les suites de mon intimité naissante avec Verninhac. Je ne fus pas inquiété et je lui savais gré de ne pas m'avoir fait appeler en témoignage.

Je me tins coi; mais en causant au Palais avec mes confrères, je ne tardai guère à être amplement renseigné.

Le nommé Cazes, poignardé le vendredi 9 octobre sur la route de Neuilly, était un ouvrier armurier, compatriote de Verninhac, qu'il avait retrouvé et quelque peu fréquenté à Bourges d'abord, puis à Paris où il était venu travailler chez le célèbre arquebusier Lefaucheux. Ce Cazes, assez triste sujet, se vantait souvent de ses relations avec un jeune homme de bonne famille, et tout récemment il avait dit à ses camarades d'atelier que ce jeune homme l'avait chargé d'aller toucher à Rouen le montant de deux lettres de change s'élevant à une somme totale de 1,500 fr. Cazes était revenu à Paris le mercredi 7 octobre, et le surlendemain vendredi il avait annoncé qu'il allait retrouver lui-même à Neuilly avec ce singulier ami qui l'avait envoyé à Rouen et qui était, assurait-il, employé des postes.

Sur ces renseignements, on accusait Amédée Verninhac de vol, de faux et d'assassinat. Il avait, affirmait on, soustrait à la poste des lettres chargées: il avait fait encaisser par Cazes les valeurs soustraites, et pour empêcher son complice de le dénoncer, il n'avait rien imaginé de mieux que de le tuer.

Ces suppositions me semblaient tout au moins hasardées et j'étais convaincu que l'innocence de ce pauvre garçon saurait vite reconnue. Je ne pouvais pas croire que le veille de ce joyeux dîner où j'étais invité, Verninhac avait lâchement et cruellement assassiné un malheureux ouvrier. Je ne croyais pas non plus aux détournements qu'on lui imputait. Verninhac, autant que j'ai pu en juger, vivait modestement et il ne m'avait pas fait l'effet de se ruiner pour sa maîtresse, une simple ouvrière qui gagnait très bien sa vie en travaillant et qui l'adorait.

Je m'attendais donc à apprendre que le juge d'instruction avait rendu une ordonnance de non-lieu. Je me trompais. Cinq mois après le crime de Neuilly, Verninhac était encore en prison préventive. Au commencement de mars, je sus qu'il était renvoyé devant la cour d'assises de la Seine et que son affaire viendrait le 13 avril.

Joséphine Dulac avait été mise en liberté.

Que n'aurais-je pas donné pour être chargé de la défense de Verninhac! J'aurais bien été un peu gêné, à cause des relations que j'avais eues avec lui, mais pour un débutant que j'étais alors, c'eût été un coup de fortune!

La famille choisit maître Faillet, un des princes du barreau d'alors et assurément elle ne pouvait mieux faire. Je ne doutai plus de l'acquittement et je me promis bien de suivre les débats.

Je n'y manquai pas et je me souviens, comme si je venais d'y assister hier, de ces six dramatiques audiences qui passionnèrent le Tout-Paris de 1836.

Je vais vous les raconter et elles sont tellement présentes à mon esprit que *vous y croirez être vous-même*, comme dit le bon La Fontaine dans je ne sais plus quelle fable.

En ce temps-là comme à présent, continua mon vieil avocat, on se disputait les places à la cour d'assises et j'eus bien de la peine à en trouver une, quoique j'eusse endossé ma robe et coiffé ma toque... Je parvins cependant à me caser avec mes confrères, et j'eus soin de ne pas me mettre sur le premier rang. Je craignais que l'accusé me reconnût et je ne me souciais pas d'être appelé à déposer séance tenante.

La salle était bondée et, sans parler des personnages, de distinction qui occupaient des sièges derrière la cour, les femmes les plus élégantes de Paris encombraient le prétoire,—des élégantes dont la toilette vous paraîtrait aujourd'hui d'un ridicule achevé. Elles en étaient encore aux manches à gigot, aux collerettes plissées et aux bandeaux plats.

Nous autres avocats, nous étions tous soigneusement rasés, car les présidents d'alors ne toléraient ni la barbe, ni les moustaches.

Celui qui allait diriger les débats était un magistrat de la vieille roche, raide comme la justice, mais suffisamment impartial, M. Freidefond des Farges.

M. Plougoulm, qui n'était encore qu'avocat général, allait soutenir l'accusation, Verninhac avait pour défenseur maître Faillet.

On s'attendait à une belle lutte oratoire entre ces deux adversaires qui passaient pour être à peu près de la même force.

Ce n'était pas mon avis et je préférais de beaucoup le talent de Me Faillet, qui avait défendu Papavoine et qui devait bientôt défendre Mme Lafarge, à l'éloquence ampoulée de M. Plougoulm qui avait plaidé sous la Restauration pour un des quatre sergents de La Rochelle et qui, sous le gouvernement de Juillet, venait de porter la parole devant la cour des pairs dans le procès des accusés d'avril. Mais à cette époque, on appréciait fort l'emphase et on ce genre M. Plougoulm excellait. On goûtait beaucoup moins la dialectique claire, serrée et un peu froide de Me Faillet qui était pourtant un orateur de premier ordre et un honnête homme dans toute la force du terme. Celui-là ne se chargeait jamais de mauvaises causes et s'il avait accepté de défendre Amédée Verninhac, c'est qu'il le croyait innocent.

Mais j'aurais dû commencer par vous parler de l'accusé. Quand j'entrai, il y eut un murmure sympathique. C'était en vérité un très joli garçon. Il avait de grands yeux noirs, de beaux cheveux bruns encadrant un large front, une petite bouche bien dessinée et un collier de barbe juvénile avec une impériale sous la lèvre inférieure. Il était habillé à la dernière mode.... de 1836! relingote verte très courte que je crois voir encore, cravate et gilet blancs, pantalon cannelle et gants jaunes.

Il plut du premier coup à toutes les femmes et il ne déplut pas aux hommes. Il avait l'air intelligent et doux, un peu intimidé, mais non pas troublé. L'attitude était parfaite.

Après avoir salué son frère, l'officier de marine, et son autre frère, capitaine d'infanterie, assis tous les deux près de son défenseur, il attendit que le président lui posât les questions d'usage et il y répondit sans embarras.

Alors, le greffier se mit à lire l'acte d'accusation.

Je ne vous donnerai qu'un aperçu de ce morceau de style judiciaire dont le moindre défaut était la longueur. On y avait accumulé de prétendues preuves de culpabilité tirées surtout des antécédents et de la conduite de l'accusé, des preuves morales, comme on les appelait.

Amédée Verninhac était un joueur, un prodigue, un débauché et pour entretenir ses maîtresses, il volait les lettres chargées qui lui passaient par les mains, affirmait l'accusation. Il y avait eu des détournements dans le service auquel il était attaché, on le constatait; mais on n'ajoutait pas qu'il y en avait eu déjà avant son entrée dans l'administration des Postes et qu'il y en avait eu encore depuis qu'il n'en faisait plus partie. On lui reprochait d'avoir fait des dépenses que ne lui permettaient pas ses ressources: huit cents francs de traitement et une pension de mille francs qu'il recevait de son père, lequel possédait une fortune évaluée à deux cent mille francs. On citait cette phrase d'une lettre de sa maîtresse Joséphine Dulac. "Je souffre de ta vour magnifique de l'argent pour moi...."

Les belles dames qui assistaient à l'audience marquèrent un bon point à cette Berrichonne désintéressée.

Dans toute cette première partie, il était fort peu question de l'assassinat et je compris pourquoi. C'est que l'assassinat ne pouvait s'expliquer que par les détournements, car Verninhac n'aurait en aucun motif pour tuer Cazes s'il ne s'était pas servi de cet ouvrier pour toucher des mandats volés. On pouvait même retourner la question et dire que si Cazes n'avait pas été poignardé sur la route de Neuilly, personne n'aurait pensé à accuser Verninhac d'avoir soustrait des lettres. Et, de fait, depuis trois ans qu'il était employé des postes, Verninhac n'avait jamais été soupçonné. Les deux accusations se tenaient donc étroitement et je devinai sans peine le parti que la défense tirerait de cette connexité.

L'acte, après cette espèce de préface, énumérait les preuves du meurtre. On avait saisi au domicile de Verninhac un couteau-poignard dont la pointe paraissait avoir été brisée récemment et un pantalon très crotté. L'accusation affirmait que la lame du poignard s'adaptait exactement aux quatre blessures reçues par Cazes et que le pantalon avait été crotté sur la bouseuse route de Neuilly.

Restait à préciser ce qu'avait fait la victime et l'accusé le vendredi 9 octobre.

Cazes, disait l'accusation, revenu à Paris la veille, était allé de bonne heure travailler à son atelier. L'après-midi, il avait demandé à sortir. Il était resté environ une heure dehors et on l'avait rencontré dans la rue de Rivoli. En rentrant, il avait dit qu'il dînerait le soir à Neuilly avec l'ami qui l'avait envoyé à Rouen toucher des effets de commerce. Cet ami, il ne le nommait pas, mais il le désignait assez clairement; c'était un jeune homme du Midi, qui avait un emploi dans les postes. Vers cinq heures Cazes était sorti encore une fois et n'avait plus reparu.

Verninhac, lui, était allé de grand matin, le vendredi, attendre aux Messageries Joséphine Dulac, qui arrivait de Bourges. Il était accompagné d'un de ses camarades de bureau qui n'avait point pu les deux amoureux qu'au moment où ils allaient se mettre à table dans leur petit logement de la rue de Rivoli. Après ce dîner en tête à tête, Joséphine, très fatiguée de son voyage, s'était mise au lit et Verninhac était sorti avant huit heures. Il n'était rentré qu'à neuf heures et demie. On était allé et qu'avait-il fait pendant cette absence de deux heures?.... A Neuilly, assassiner Cazes, répondait hardiment l'acte d'accusation qui se terminait par la formule consacrée: "En conséquence Louis-Sophie-Amédée de Verninhac Saint-Maur est accusé de....crimes prévus par les articles du code pénal."

Il y allait tout bonnement de la peine de mort ou des travaux forcés.

Vous avez entendu l'exposé des faits sur lesquels on se basait pour accuser de vol, de faux et d'homicide prémédité un garçon de vingt-quatre ans, bien né et bien élevé. C'était raide et il y eut tout de suite les points faibles de l'accusation; mais je compris aussi la gravité des charges énoncées.

Il s'agissait de savoir comment Verninhac allait se défendre.

Avec nos mœurs judiciaires, très différentes de celles des Anglais, c'est un véritable duel qui s'engage entre le président et l'accusé; un duel inégal où tout l'avantage est pour le magistrat.

Je ne tardai guère à m'apercevoir que Verninhac était de force à parer toutes les bottes et même à riposter du *tac au tac*, comme on dit dans les salles d'armes. Il trouva tout de suite le ton juste et c'est un grand point, car il est aussi dangereux de montrer trop d'aplomb que de se déconcerter. Il avait un fort accent méridional, mais il parlait simplement et il trouvait assez souvent des mots heureux. Interrogé d'abord sur l'origine de ses relations avec Cazes, un ouvrier sans éducation qu'il gratifiait publiquement de poignées de main, il répondit:

—Cazes était du même pays que moi et dans le Midi nous n'y regardons pas de si près. Je ne le recherchais pas, mais j'aimais à le rencontrer parce que nous parlions ensemble le patois gascon.

Verninhac niait d'ailleurs qu'il eût été lié avec son compatriote. Il le voyait quelquefois à Bourges et l'ayant retrouvé à Paris, il ne lui avait pas tourné le dos, mais il ne le recevait pas chez lui. Comment l'aurait-il chargé de recouvrer des billets volés? Il avouait avoir fait des dettes, payées par son frère, le capitaine de corvette, et il ajoutait: "Si j'avais, comme on le prétend, détourné des lettres, j'aurais eu de l'argent et je ne me serais pas endetté."

Sur les faits relatifs à l'assassinat, Verninhac ne fut pas moins net. Quoi! lui dit le président, vous attendiez avec impatience l'arrivée de la fille Dulac; elle arrive et au lieu de rester près d'elle, vous sortez, par un temps affreux!

—C'est elle qui m'a prié de la laisser reposer, parce qu'elle était fatiguée, répond tout naturellement l'accusé.

—Où êtes-vous allé?

—Voir une de mes parentes, Mme Pierrugues; elle n'était pas chez elle et comme la pluie m'a surpris, je me suis réfugié sous les galeries du Palais-Royal. Je suis rentré à neuf heures moins un quart.

—La fille Dulac dit à neuf heures et demie.

—Elle se trompe. Elle a regardé l'heure à mon réveil-matin qui avance de quarante minutes.

—On a saisi chez vous un pantalon couvert de boue.

—En allant à mon bureau, rue Pagevin, on pavait, j'ai mis le pied dans un trou plein de fange liquide.

—Et votre couteau-poignard? Vous avez reconnu vous même que la lame s'adaptait *d'une manière effrayante*.... ce sont vos propres expressions, aux blessures du malheureux Cazes. Le 9 octobre, vous l'aviez sur vous, ce couteau?

—Non, monsieur.

—Mais vous vous en êtes servi le lendemain à table pour découper un chapon?

—Oui, monsieur. Mon ménage n'était pas très bien monté, et ce couteau coupait mieux que les autres.

Ici, mon vieil avocat interrompit son récit pour me dire:

—Il s'agissait du fameux dîner auquel j'étais invité.

Puis il reprit:

Verninhac se tira fort bien de cet interrogatoire qui fut très long et médiocrement bienveillant de la part du président. Le public me semblait être bien disposé pour l'accusé; mais tout dépendait des dépositions. Le problème était posé, et les témoignages allaient sans doute le résoudre.

La séance fut levée avant qu'on les entendît.

Et je vous prie de croire que je ne manquai ni l'audience du lendemain, ni celles qui suivirent.

Le lendemain commença le long défilé des témoins.

On entendit d'abord les dépositions d'une douzaine d'employés des postes, anciens camarades et anciens chefs de Verninhac au bureau de Bourges,—presque toutes favorables à l'accusé. La plus grave avait trait à la constatation d'un déficit de *neuf francs*!!! dans le service dont il était chargé, lequel service avait produit, après son départ, des recettes plus élevées. Ce n'était vraiment pas sérieux.

Vinrent ensuite les deux employés qui avaient dîné chez Verninhac le 10 octobre.

Un des deux, un nommé Usquin, demeurait précisément rente de Neuilly, tout près de l'endroit où le crime avait été commis, et n'avait pas entendu les cris de la victime. Soupçonné, lui aussi, il était resté huit jours en prison.

L'autre, qui s'appelait Delaître, n'avait pas quitté Verninhac le vendredi 9 octobre, depuis l'arrivée de Joséphine Dulac par les Messageries jusqu'à six heures du soir. Il était revenu dîner le samedi. Les journaux racontaient déjà l'assassinat. On en avait parlé à table Verninhac était gai, comme de coutume, et on n'était sorti du fameux couteau-poignard pour découper une volaille envoyée de Cahors.

Delaître déclara aussi que le vendredi, Verninhac avait changé de pantalon pour aller attendre sa bonne amie à la diligence, laissant chez lui un autre pantalon qu'il avait crotté le matin en se rendant à son bureau.

Tous ces témoignages étaient à la décharge de Verninhac. La journée fut bonne pour la défense.

(La fin à dimanche prochain)

M. Joseph Prudhomme, pénétrant, l'autre après-midi, avec son fils, dans la vaste cour de la Bastille reconstituée, où cinq cents invités étaient en train de luncher joyeusement, sous la présidence de M. Floquet, M. Joseph Prudhomme a en un mot superbe, à peu près le pendant de celui qu'il fit jadis sur Napoléon Ier, lieutenant d'artillerie.

—La joie des peuples, s'est-il écrié, est la leçon des rois. Si la Bastille s'était toujours contentée d'être un restaurant gratis, comme aujourd'hui, elle n'aurait jamais eu besoin d'être restaurée!

Dix-huitième Etat Annuel

—DE—

L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1887:

Primes reçues:	
sur risques de feu	$225,406 98
Sur risques de marine	3,756 82
Sur risques de rivières	3,110 34
	$232,274 14
A ajouter, primes non acquises de 1886	70,255 00
Primes totales	$302,529 14
A ajouter, intérêts et profits et pertes	27,397 12
Revenus	$329,926 26
A déduire, pertes payées:	
Sur risques de feu..$119,852 81	
Sur risques de marine	7,199 67
Sur risques de rivière	155 63
Total des pertes payées	$127,208 11
Retour de primes et commissions	5,221 17
Commissions	35,937 24
Réassurances	17,868 54
Licences	1 000 00
Dépenses de bureau, et d'agences, salaires, bureaux des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc.	34,406 30
Déboursés	$221,642 36
Surplus	$108,283 90
Primes non acquises de 1887	$ 60,695 00
Pertes ajustées et non ajustées	34,000 00
	94,695 00
Bénéfice net	$13,588 90

ACTIF.

Argent en caisse	$ 34,753 84
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre mains d'agents d'autres Etats	13,912 61
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Ville-Orléans	134,310 00
$63,300 Bons à Primes de la Nlle-Orléans (dont $3,100 sont dûs Drawn bonds)	71,953 00
Primes en voie de recouvrement	12,623 77
Prêts sur hypothèque	43,454 34
Billets à recevoir	3,035 00
Billets à recevoir pour primes	3,421 65
Actions et autres valeurs	12,144 89
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
Total	$358,944 01

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. G. LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 16 janvier 88.

CHAS. G. ANDRY, Notaire.

17 jan—1m

BULLETIN FINANCIER.

Samedi, 2 juin 1888.

COMPTOIR D'ÉCHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine	$1,298,999 00	$218,455 00
Même temps la semaine dernière	$32,801 00	118,593 00

MONNAIE ETRANGERE.

Dollar mexicain	74⅝	
Pièces de 5 francs	90@	
Pièces de 20 francs	$3.80@	3.90
Souverains	4.95@	4.90
Pièces de 10 thalers	7.50@	—
Doublons espagnols	15,40	
Doublons patriotes	15,35	
Doublons mexicains	15,40	
Pièces de 20 pesos mexicaines	....@	19,40
Or de l'Amérique du Sud	80c par peso	
20 marcs prussiens	4,60@	4.75
Or de la Californie	7@8 0/0 cts	
Or australien, poids léger	95@	97
Or américain mutilé	5 0/0 d'escompte	

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent continue à être en assez bonne demande, abondant et facile.

Papier escomptement	7
do A1	7@8
Prêts sur garanties collatérales	4@5
Time do do	5@6
Papier hypothécaire	7@8

New York—Taux de l'argent 1½ pour cent.

Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 3, consols 98 11/16 à 98 13/16 ex dividend; argent en liquée 42½; U. S. 4's 130¼.

Paris—Rentes, 85.15.

CHANGE.

SEBONMARKS—Commercial	95 5/16
Le STERLING est stable.	
oCommencement de navire A1 clear	485½@456¼
oTraites de banques	488
oBoîtante leurs.	
Les FRANCS sont stables.	
oFrance de commerce	5,20⅝
oTraites de banques	5,16⅞
Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est stable.	
Traites le commerce à 75c. de prime.	
Traites de Banques $1 00 de prime.	
Les banques tirent des chèques $1 00 de prime pour le tour de collection.	

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Appel de 11 A. M.

$10,000 Louisiana 4's (Seller 90 and int)		89¾
5,000.....do.....(Seller 60 and int)		90¼

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

Banques.	Valeur	Offre	Demande de
Bank of Commerce	10		9¾
Canal & Banking Co.	100	147¼	148¼
Citizens	100	40	....
Germania National	100	164	....
Germania Savings	100		....
Hibernia National	100		....
Louisiana National	100	151	160
Metro. Loan & Savings	100	119¼	
Mutual National	100	120¼	132½
N O National	100		....
People's	50		66
State National	100	108	....
Union National	100		....
Whitney National	100		....
Compagnies d'assurance.			
Crescent	100		....
Factors and Traders Ins.	100	55	56
Firemen's	50		53
Germania Ins Co	100		....
Hibernia Ins	100		66½
Home Ins	100		....
Lafayette	100	66	....
Merchants Mutual	100	49	52
Mechanics' and Traders	100	111	....
N Orleans Ins Co	50	14¼	15
N Orleans Ins Co	50	19	....
Sun Mutual Insurance	100	125	....
Southern Ins Co	100	83	85½
Teutonia	100	119	....
Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	78¾	80
Crescent City	100	61¾	....
Canal and Claiborne	100		....
New Orleans City	100	102	102¾
Orleans	50	56	63
St-Charles Street	50		....
Actions diverses.			
Bienville Oil Works Co	100		....
O C Slaughterhouse	50	33½	34
Imp Bonded Warehouse	100		....
Jefferson City Gas Light Co	100		....
Consumers' Ice Co	100		110
Louisiana Ice Manf Co	50		10½
La State Lottery Co	100		....
La Oil Co	100		....
La Real Estate Co	100		....
N O Gas Light Co	100	81¾	....
N O Waterworks Co	100	60½	....
Planters' Cottonseed Oil Co	100		....
Sugar Shed Co	60	37	42
Southwestern Brush Elec tric Light Co	100		....
Louisiana Electric Lt Co	100		....
Jockey Club	100		....
Bons d'Etat.			
Louisiana 4's		90½	90⅞
Premium drawn (Debt bonds)		50	....
Bons de ville.			
Premiums		132½	133
Premium drawn bonds			....
Privileged 6s Premium			....
Consolidated 6s			....
do do Crossman			....
Consolidated 5s Funded			....
do do Crossman		111¼	111¾
Extended 6s			....
do Railroad			....
do Waterworks			....
do Park			....
City 6 0/0 certificates		103½	....
City 6 0/0 Cts for Consol Coup		102¾	104¾
City 5s		97½	98
City 7s		114¼	116¼
do new		113½	116
do gold		137	145
Bons divers.			
Cotton Exchange Bonds			....
Produce Exchange Stock			....
Stock Exchange Stock			....
Lumbermen's Exchange Stock			....
U S 4 0/0			....
Canal & Claib. 6s RR. mort			....
C. St. L. & N. O. R. R. Co			....
Jackson RR 2d mort. coup			....
Jackson RR 2d mort. debt			....
Morgan's L & T 1st gold mort			....
N O Pacific RR 1st gold mort			....
St. Charles Hotel Co mort			....
Crescent City RR mortgage			....
do do new			....
N O City RR Co mort		117	....
St Charles St RR mort			....
N O Waterworks Co mort		115	....
La Ice Mfg Co mort		101	....
Levee 5s (Cotton Press)			....
La Electric Lt. 1st mort			....
Certificats et Warrants.			
State Warrants Ordin. 1884			80
State Warrants Ordin. 1885			....
do do do 1886			....
do do do 1887			....
do do do 1888			....
Police Cts			....
School Cts			....
City Scrip, old			....
do new			....
Jan. In. Cts. on State Consols			....
Cts similar en vertu de l'acte 93 de 1880			....
Unpaid State Coupons No 13 (Janv. 1 1880)			20
Unpaid State Coupons prior to No 13			45
Unpaid City Coupons			....
Half paid Coupons			....
State Scrip Warrants			....

1 Avec dividende. 2 Sans dividende.
3 Avec coupon. 4 Sans coupon.
5 Crossman's Issue. 6 New Issue.
Pour moins de $5000 et plus de $1000

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

(Nos cotes pour les marchés du pays et étranger sont prises des dépêches de la Presse Associée et notre rapport local du New Orleans Cotton Exchange.)

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 5500 balles, comprenant 1250 balles après 2:30 p. m. hier.

Le marché est stable.

Les cotons tachés sont de ⅛ à ⅜ plus bas que les cotons blancs.

Délivré sur contrats, 100 balles.

	Aujourd'hui	Hier	Même jour la semaine dernière
Low Ordinary	7¼	7¼	7¼
Ordinary	7⅞	7⅞	7⅞
Good Ordinary	8½	8½	8½
Low Middling	9	9	9
Middling	9 7/16	9½	9½
Good middling	9 13/16	9⅞	9⅞
Middling Fair	10 3/16	10¼	10¼
Fair	11	11	11

FUTURES.

Calmes.

Juin 9,38 à 9,40; juillet 9,41 à 9,42; août 9,40 à 9,41; septembre 9,08 à 9,10; octobre 8,90 à 8,92; novembre 8,86 à 8,87; décembre 8,8 à 8,89; janvier 8,86 à 8,87; février 9,05 à 9,07; mars 9,15 à 9,16.

Les ventes comprennent 5,400 balles.

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui le middling était coté à la Nouvelle-Orléans 9 7/16; à Galveston 9 7/16; à Mobile 9 9/16; à Savannah 9 7/16; à Charleston 9 11/16; à Wilmington 9 ⅜; à Norfolk 9 ¾; à Baltimore 10; à New York 10; à Boston à 10⅛; à Philadelphie 10⅛; à Memphis 9 9/16; à Augusta 9¾.

MARCHES DE NEW-YORK.

SUR PLACE.

Calme.

Cotes: Middling Uplands 10; Middling Gulf 10¼.

FUTURES.

Inactifs.

Juin 9,93 à 9,94; juillet 10,00 à 10,01; août 10,09 à 10,08; septembre 9,89 à 9,89; octobre 9,85 à 9,86; décembre 9,37 à 9,38; janvier 9,45 à 9,46; février 9,53 à 9,54; mars 9,61 à 9,62; avril 9,69 à 9,70; mai 9,77 à 9,78.

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU NET—A la Nlle-Orléans, depuis le 1er septembre, 1,720,825 balles; même temps l'année dernière, 1,714,157 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 5,851,197 balles; même temps l'année dernière 5,169,957 balles

EXPORTATIONS A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre 1,409,217 balles; même temps l'année dernière 1,409,786 balles; de tous les ports des Etats-Unis 4,263,156 balles; même temps l'année dernière, 4,202,368 balles

STOCKS—A la Nouvelle-Orléans, 118,159 balles; même temps l'année dernière, 104,095 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 387,298 balles; même temps, l'année dernière, 340,535 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL.

SUR PLACE

Calme et en demande modérée.

Cotes — 5⅝d pour le Middling Uplands et 5 7/16d pour le Middling Orléans.

FUTURES

1 p. m.—Faciles.

MARCHE DU HAVRE.

Calme et stable.

Cotes—65 fr. pour le Très Ordinaire (sur place) et 65 fr. pour le Low Middling (sur mer.)

SUCRE ET MELASSE.

Rapport officiel du Louisiana Sugar Exchange.

SUCRE—

Ventes 61 barils et 31 boucauts de sucre et 91 barils de mélasse

OPEN KETTLE—Fort.

Choice	—@ —	
Strictly prime	5⅝@ —	
Prime	5¼@ —	
Fully fair	5¼@ —	
Good fair	5⅛@ —	
Fair	4⅞@ —	
Good common	4⅝@ —	
Common	4½@ —	
Inferior	Nominal	

CENTRIFUGAL—Fort.

Plantation granulated	—@ —	
Off granulated	—@ —	